

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 170-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.895

Déposée le: 01.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)

Bachmann (Nidau, PS)
Etter (Treiten, PBD)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Le canton entre en contradiction avec la loi fédérale sur l'encouragement du sport

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que le nombre de leçons dispensées dans le domaine du sport dans les gymnases de la partie germanophone du canton (2^e année) soit laissé à trois leçons par semaine et non, comme annoncé, réduit à 2,5 leçons hebdomadaires.

Développement

L'enseignement du sport au gymnase a laissé des plumes dans le cadre des mesures EOS. Dans cette option complémentaire, une leçon hebdomadaire a été supprimée dans la partie germanophone du canton, à titre de compromis. Ce qui n'est pas acceptable, cependant, c'est qu'à partir de 2017, les élèves de 2^e année des gymnases germanophones n'auront durant un semestre plus que deux leçons de sport par semaine au lieu de trois et qu'ils ne pourront donc avoir des activités sportives qu'une seule fois par semaine, puisqu'il s'agit en temps normal d'une le-

çon double. En concevant un tel projet, le canton de Berne entre en contradiction non seulement avec son propre concept pour le sport¹ mais également avec l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur l'encouragement du sport de 2012, l'OPESp, qui prévoit la répartition régulière sur toute l'année de 110 leçons de sport au moins. Le semblant de solution que sont les camps de sport obligatoires pour les élèves (qui compenseraient ainsi les leçons perdues) ne tient pas, puisque les gymnases du canton de Berne organisent déjà presque tous de tels camps, et ce depuis toujours. Un camp de plus ne pourrait que causer des frais supplémentaires, qui se répercuteraient sur les parents. Par ailleurs, et dans le contexte de la réduction des coûts de la santé, qui sont énormes, 75 minutes de sport par semaine ne permettent plus de parler d'un dosage psychologiquement et physiquement satisfaisant, susceptible d'avoir un impact positif sur le style de vie.

Motivation de l'urgence :

Les mesures EOS devraient déployer leurs effets en 2017. Afin que la grille horaire puisse être établie en temps utile et que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans le domaine du personnel, il est important de savoir ce qui va être le sort du sport dans les gymnases. Probablement, la réduction définitive entraînerait l'adaptation du plan d'études.

¹ Dans le concept pour le sport, on peut lire ce qui suit : « Le canton assure que les cours de sport obligatoires sont effectivement dispensés conformément à la législation fédérale quel que soit le niveau scolaire. Les objectifs généraux de l'enseignement sportif sont complétés par un accent sur les mesures de prévention en matière de santé, de dépendance et de violence, ainsi que sur les mesures d'intégration sociale. » Et plus loin : « Dans le climat financier tendu que connaissent la Confédération, les cantons et les communes, il est nécessaire de prendre des mesures pour contrecarrer les éventuelles restrictions budgétaires envisagées dans ce domaine et les conséquences négatives que celles-ci pourraient entraîner en termes de santé. »